



Communiqué – Pour diffusion immédiate

Feux de forêt : La municipalité de La Reine décrète l'état d'urgence

La Sarre, mardi le 6 juin 2023 – À son tour, la municipalité de La Reine décrète l'état d'urgence et demande à ses citoyens de se préparer à une éventuelle évacuation. Cette décision a été prise selon les informations transmises par la sécurité civile en raison de la menace des feux de forêt qui sévissent.

Les citoyens de La Reine sont priés de préparer un sac d'évacuation qui contient des documents importants, médicaments, vêtements et les fournitures essentielles au cas où une évacuation serait ordonnée dans les prochaines heures. Il est essentiel que tous les résidents de la zone touchée par cette décision suivent les consignes de sécurité émises par les autorités compétentes.

Pour les citoyens qui désirent quitter immédiatement, veuillez vous rendre au centre d'accueil situé à la Cité étudiante Polyno de La Sarre (500 rue Principale) afin de vous enregistrer et ce, même si vous avez un refuge. Pour les gens qui n'ont pas d'hébergement, le personnel sur place pourra vous accompagner.

Nous demandons aux résidents de rester vigilants et de suivre les recommandations émises par les autorités compétentes. Il est essentiel de coopérer pleinement avec les équipes d'intervention d'urgence et de respecter les mesures de sécurité mises en place.

Nous vous tiendrons informés de l'évolution de la situation dès que de nouvelles informations seront disponibles.

-30-

Source : Denis Beauregard
Conseiller en communication
MRC d'Abitibi-Ouest
819-339-5671 poste 240